

# RÈGLEMENT ARBITRAL 2023

## Facturation activité libérale conventionnée – exemples de facturation les plus courants aux tarifs en métropole

Facturation : actualisation au 1<sup>er</sup> novembre 2023

La valorisation des consultations et des visites est augmentée de 1,5 € le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour les médecins de secteur 1, de secteur 2 adhérent à l'OPTAM ou lorsqu'elles sont réalisées à tarif opposable.

Ce sont les majorations MMG, MPC, MCC, NFP, NFE, MMG qui changent de tarif (+1,5 €).

Les exemples donnés concernent le médecin traitant (MT) ou le médecin correspondant (intervenant en coordination en lien avec le MT, il permet l'accès aux soins de second recours).

### MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Consultation du médecin traitant généraliste	De 0 à 6 ans	$G^* (23 \text{ €} + 3,5 \text{ €}) + \text{MEG} (5 \text{ €}) = 31,5 \text{ €}$
	6 ans et plus	$G^* (23 \text{ €} + 3,5 \text{ €}) = 26,5 \text{ €}$
Consultation du médecin généraliste correspondant ou médecin généraliste consulté éloigné de la résidence habituelle du patient, avec retour médecin traitant dans tous les cas	De 0 à 6 ans	$G^* (23 \text{ €} + 3,5 \text{ €}) + \text{MEG} (5 \text{ €}) + \text{MCG} (5 \text{ €}) = 36,5 \text{ €}$
	6 ans et plus	$G^* (23 \text{ €} + 3,5 \text{ €}) + \text{MCG} (5 \text{ €}) = 31,5 \text{ €}$

\*  $G = C (23 \text{ €}) + \text{MMG}$

La facturation doit se réaliser dans le respect des règles et modalités de cumul de ces majorations fixées par la réglementation

## MÉDECIN SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Consultation du médecin traitant spécialiste en médecine générale	De 0 à 6 ans	GS** (23 € + 3,5 €) + MEG (5 €) = 31,5 €
	6 ans et plus	GS** (23 € + 3,5 €) = 26,5 €
Consultation du médecin spécialiste en médecine générale correspondant ou médecin spécialiste en médecine générale consulté éloigné de la résidence habituelle du patient, avec retour médecin traitant dans tous les cas	De 0 à 6 ans	GS** (23 € + 3,5 €) + MEG (5 €) + MCG (5 €) = 36,5 €
	6 ans et plus	GS** (23 € + 3,5 €) + MCG (5 €) = 31,5 €

## PÉDIATRE

Consultation du pédiatre traitant	De 6 à 16 ans	CS (23 €) + NFE (6,5 €) = 29,5 €
Consultation du pédiatre non traitant	De 6 à 16 ans	CS (23 €) + MPC (3,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €
Consultation du pédiatre pour les 0 – 6 ans	De 0 à 2 ans	CS (23 €) + MEP (4 €) + NFP (11,5 €) = 38,5 €
	De 2 à 6 ans	CS (23 €) + MEP (4 €) + NFE (6,5 €) = 33,5 €

## PSYCHIATRE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant pour un enfant de moins de 16 ans	CNP (42,50 €) + MPC (4,20 €) + MCS (5 €) + MP (3 €) = 54,70 €
Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant pour un enfant de 16 ans et plus	CNP (42,50 €) + MPC (4,20 €) + MCS (5 €) = 51,70 €

\*\* GS = CS (23 €) + MMG

La facturation doit se réaliser dans le respect des règles et modalités de cumul de ces majorations fixées par la réglementation

## NEUROLOGUE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant	CNP (42,50 €) + MPC (4,20 €) + MCS (5 €) = 51,70 €
Consultation du médecin traitant	CNP (42,50 €) + MPC (4,20 €) = 46,70 €

## CARDIOLOGUE

Consultation spécifique du cardiologue	CSC (47,73 €) + MCC (4,77 €) = 52,5 €
Consultation coordonnée	CS (23 €) + MPC (3,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €

## AUTRES SPÉCIALITÉS (HORS GYNÉCOLOGIE MÉDICALE)

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant	CS (23 €) + MPC (3,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €
Consultation du médecin traitant	CS (23 €) + MPC (3,5 €) = 26,5 €

## GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant	CS (23 €) + MGM (5,5 €) + MCS (5 €) = 33,5 €
--	--

La facturation doit se réaliser dans le respect des règles et modalités de cumul de ces majorations fixées par la réglementation